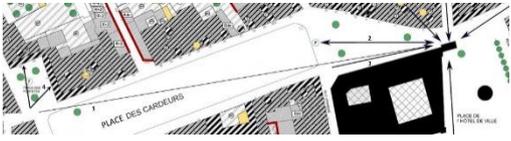
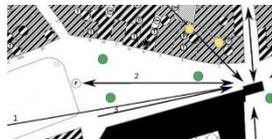
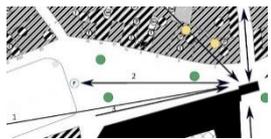
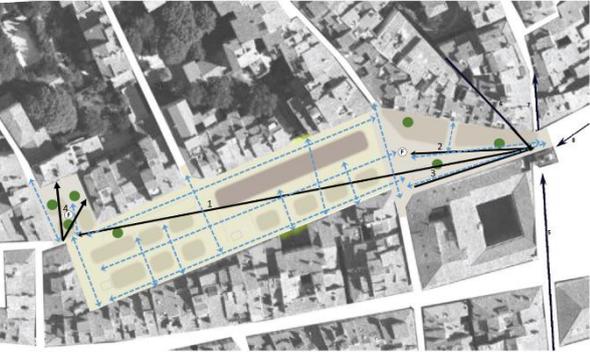
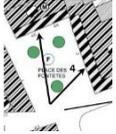
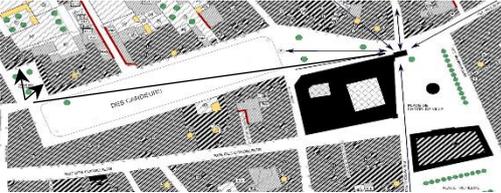
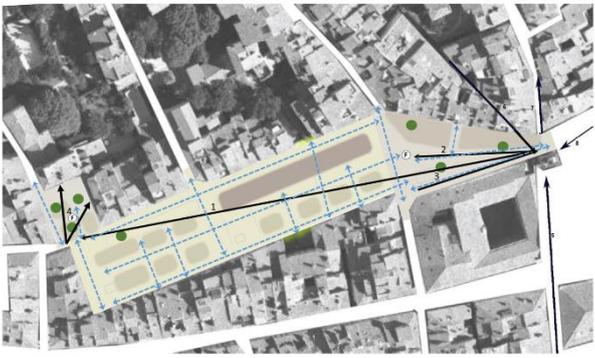


<p>OAP 1 : LA PLACE DES CARDEURS</p>		<p>→ Perspective à préserver n°1 :</p> 	
<p>Quartier CORDELIERS</p> <p>Adresse : Forum des Cardeurs, place des Fontêtes, Rue des cordeliers.</p>		<p>Champ de vision vers le beffroi de l'Hôtel de ville à préserver</p>	
<p>POINT FOCAL / INTERET PATRIMONIAL</p> <p>Perspective ascendante vers le beffroi de l'Hôtel de ville en émergence, permettant d'apprécier, avec recul, le dégagement, les spécificités de cet édifice et de son environnement mais assurant également une mise en valeur des façades situées dans le champ de vision.</p>			
<p>Extrait PSMV</p>		<p>Extrait OAP</p>	
<p>Règles</p>		<p>Toute intervention dans ce lieu doit tenir compte de la composition permettant de voir, depuis le bas de la place des Cardeurs, le beffroi de l'Hôtel de ville. Il est nécessaire de supprimer les dénaturations. Dans le champ d'application de la perspective il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> D'encombrer le premier et le second plan <input checked="" type="checkbox"/> D'implanter du mobilier urbain public <input type="checkbox"/> D'installer des stores bannes <input type="checkbox"/> De créer des saillies sur alignements bâtis <input type="checkbox"/> De créer des balcons en étage, des vérandas <input type="checkbox"/> De surélever les hauteurs bâties <input type="checkbox"/> De créer d'émergence technique sur toiture 	
<p>Dénaturations actuelles de la perspective devant être traitées afin de dégager la perspective et de respecter le champ de vision défini</p>		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mobilier urbain public <input type="checkbox"/> Emergences <input type="checkbox"/> Signalétique <input type="checkbox"/> Matériaux <input checked="" type="checkbox"/> Stores bannes 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Parasols <input checked="" type="checkbox"/> Aménagements <input type="checkbox"/> Couleurs <input type="checkbox"/> Stationnements

<p>OAP 1 : LA PLACE DES CARDEURS</p>	<p style="text-align: center;">→</p> <p>Perspectives à préserver n°2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Champ de vision vers le beffroi de l'Hôtel de ville depuis la fontaine Amado - Champ de vision vers la fontaine Amado depuis le beffroi de l'Hôtel de ville 		
<p>Quartier CORDELIERS</p>	<p>Adresse : Forum des Cardeurs, place haute.</p>		
<p>Adresse : Forum des Cardeurs, place haute.</p>			
<p>POINTS FOCaux / INTERET PATRIMONIAL</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une perspective ascendante vers le beffroi de l'Hôtel de ville en émergence, permettant d'apprécier, les spécificités de cet édifice et de son environnement mais assurant également une mise en valeur de la façade de l'Hôtel de Ville située dans le champ de vision (*). - Une perspective depuis le pied du beffroi, vers la fontaine Amado, à recréer. 			
<p>Extrait PSMV</p>		<p>Extrait OAP</p>	
<p>Règles</p>	<p>Toute intervention dans ce lieu doit tenir compte de la composition permettant de voir, depuis la fontaine Jean Amado, le beffroi de l'Hôtel de ville.</p> <p>Par ailleurs, il est nécessaire de dégager totalement la partie Nord de la place haute des structures installées afin de rendre visible la fontaine depuis le pied du beffroi.</p> <p>Il est nécessaire de supprimer les dénaturations.</p> <p>Dans le champ d'application de la perspective il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> D'encombrer le premier et le second plan <input checked="" type="checkbox"/> D'implanter du mobilier urbain public <input type="checkbox"/> D'installer des stores, bannes <input checked="" type="checkbox"/> De créer des saillies sur alignements bâtis <input checked="" type="checkbox"/> De créer des balcons en étage, des vérandas <input checked="" type="checkbox"/> De surélever les hauteurs bâties <input checked="" type="checkbox"/> De créer d'émergence technique sur toiture 		
<p>Dénaturations actuelles de la perspective devant être traitées afin de dégager la perspective et de respecter le champ de vision défini</p>	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Mobiliers urbains public <input checked="" type="checkbox"/> Emergences <input type="checkbox"/> Signalétique <input type="checkbox"/> Matériaux <input checked="" type="checkbox"/> Stores bannes <input type="checkbox"/> Stationnements 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Parasols <input type="checkbox"/> Aménagements <input type="checkbox"/> Couleurs <input checked="" type="checkbox"/> Vérandas 	

<p>OAP 1 : LA PLACE DES CARDEURS</p>		<p>→ Perspective à préserver n°3 :</p> 	
<p>Quartier CORDELIERS</p> <p>Adresse : Forum des Cardeurs, place haute</p>		<p>Champ de vision vers le beffroi de l'Hôtel de ville à préserver</p>	
<p>POINT FOCAL / INTERET PATRIMONIAL</p> <p>Perspective ascendante vers le beffroi de l'Hôtel de ville en émergence, permettant d'apprécier, avec recul, le dégagement, les spécificités de cet édifice et de son environnement mais assurant également une mise en valeur des façades situées dans le champ de vision.</p>			
<p>Extrait PSMV</p>		<p>Extrait OAP</p>	
<p>Règles</p>		<p>Toute intervention dans ce lieu doit tenir compte de la composition permettant de voir, depuis le bas de la place haute (intersection avec la rue de la verrerie, le beffroi de l'Hôtel de ville.</p> <p>Il est nécessaire de supprimer les dénaturations. Dans le champ d'application de la perspective il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> D'encombrer le premier et le second plan <input checked="" type="checkbox"/> D'implanter du mobilier urbain <input checked="" type="checkbox"/> D'installer des stores, bannes <input checked="" type="checkbox"/> De créer des saillies sur alignements bâtis <input checked="" type="checkbox"/> De créer des balcons en étage, des vérandas <input checked="" type="checkbox"/> De surélever les hauteurs bâties <input checked="" type="checkbox"/> De créer d'émergence technique sur toiture 	
<p>Dénaturations actuelles de la perspective devant être traitées afin de dégager la perspective et de respecter le champ de vision défini</p>		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mobiliers urbains <input checked="" type="checkbox"/> Emergences <input checked="" type="checkbox"/> Signalétique <input type="checkbox"/> Matériaux <input type="checkbox"/> Stores bannes <input type="checkbox"/> Stationnements 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Parasols <input type="checkbox"/> Aménagements <input type="checkbox"/> Couleurs <input checked="" type="checkbox"/> Vérandas

<p>OAP 1 : LA PLACE DES CARDEURS</p>		<p>→</p> <p>Perspectives à préserver n°4 : Champ de vision vers les façades d'immeubles de la place des Fontêtes depuis l'entrée de la place des Cardeurs Sud (rue des Muletiers)</p> 	
<p>Quartier CORDELIERS</p> <p>Adresse : Forum des Cardeurs, place haute</p>			
<p>POINT FOCAL / INTERET PATRIMONIAL</p> <p>Vues sur les façades des immeubles en angle de la place. La mise en scène (immeubles d'angle au vocabulaire architectural commun, gabarit, couronnement, chaînes d'angle monumentales à bossage, niche d'angle) est à préserver. Il convient d'assurer une mise en valeur des façades situées dans le champ de vision.</p>			
<p>Extrait PSMV</p>		<p>Extrait OAP</p>	
<p>Règles</p>		<p>Toute intervention dans ce lieu doit tenir compte de la composition de la place des Fontêtes permettant de voir, depuis l'entrée de la place des Cardeurs au Sud (Rue des Muletiers), les façades remarquables identifiées au document graphique. Il est nécessaire de supprimer les dénaturations. Dans le champ d'application de la perspective il est interdit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> D'encombrer le premier et le second plan <input checked="" type="checkbox"/> D'implanter du mobilier urbain <input type="checkbox"/> D'installer des stores, bannes <input checked="" type="checkbox"/> De créer des saillies sur alignements bâtis <input checked="" type="checkbox"/> De créer des balcons en étage, des vérandas <input checked="" type="checkbox"/> De surélever les hauteurs bâties <input checked="" type="checkbox"/> De créer d'émergence technique sur toiture 	
<p>Dénaturations actuelles de la perspective devant être traitées afin de dégager la perspective et de respecter le champ de vision défini</p>		<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Mobilier urbain public <input checked="" type="checkbox"/> Emergences <input checked="" type="checkbox"/> Signalétique <input type="checkbox"/> Matériaux <input type="checkbox"/> Stores bannes <input type="checkbox"/> Stationnements <input type="checkbox"/> Parasols 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Aménagements (jardinières, clôtures, barrières...) <input type="checkbox"/> Couleurs <input type="checkbox"/> Vérandas

